

Un plan d'action pour mieux accéder aux services publics

Partenaires, l'État et le Département ont présenté vendredi un schéma sur six ans et neuf objectifs

Le Vaucluse est un département pauvre, aux territoires disparates, où le public n'a pas toujours accès de façon égalitaire aux services publics. Sachant aussi que *"l'argent public est rare"*, dit Jean-Christophe Moraud, préfet de Vaucluse, la mise en œuvre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, instauré par la loi NOTRe, s'avère nécessaire.

Plan partenarial entre l'État et le Département, ce schéma qui court sur six ans et se décline en neuf actions a été présenté, vendredi, lors d'un comité de pilotage, en présence des acteurs du dossier.

Après une période de diagnostic, de définition des besoins, d'avis de la Région, des établissements publics de coopération intercommunale et de la conférence territoriale de l'action publique, le document doit être approuvé par le Conseil départemental en juillet prochain. Le préfet doit l'arrêter dans la foulée et signer avec le président du Département une convention pour la période 2018-2023.

"L'État se préoccupe de longue date du maillage en équipements et en service public", estimait

M. Moraud vendredi, évoquant *"les trois comités interministériels"* à ce sujet entre 2013 et 2016, *"préoccupation qui est continue et se traduit par des dispositifs partenariaux"*.

Santé et internet, deux axes majeurs

Le préfet mettait l'accent sur deux besoins majeurs, la santé et internet, deux des quatre axes du plan (avec la mobilité et l'offre de transports) et ajoutait que le gouvernement s'était engagé sur plusieurs pistes, notamment la télémédecine, *"une consultation de premier niveau à partir de chez soi"*, qu'un médecin ou une infirmière peut réaliser avec une webcam, afin *"d'opérer un premier examen, pour ensuite orienter"*. Selon lui, la médecine ou l'aide aux personnes âgées sont des services aux publics *"où il y a des possibilités numériques"*.

Le président du Département Maurice Charbet rappelait que l'objectif de ce schéma, c'est de *"qualifier et renforcer les services au public dans les zones rurales ou urbaines présentant des déficits"*. Il a été diagnostiqué *"une accessibilité aux services globalement satisfaisante"*, selon M. Charbet, avec néanmoins *"des difficultés liées à certains publics plus*

fragiles" (personnes âgées, en précarité ou jeunes en insertion) ainsi que *"des difficultés spécifiques à certains territoires ruraux"*.

Si une enquête a déterminé que neuf services sont *"très utiles et très accessibles"* (école, boulangerie, pharmacie, etc.), sept *"très utiles mais moyennement accessibles"* (médecin, internet, lycées, etc.), plusieurs sont moins accessibles. L'effort va devoir porter sur les centres sociaux, médicosociaux, les accueils petite enfance et personnes âgées, les services de l'emploi, les CPAM, CAF, MSA et autres Carat, les médecins spécialistes et l'hébergement des personnes handicapées.

Pour répondre en partie, l'État va labelliser une douzième maison de services aux publics (Msap), à Sorgues. Et doit structurer ce réseau et augmenter les services qui y proposent des permanences. *"Le maintien physique des Msap est un enjeu"*, a précisé Raphaël Botti, du cabinet Territéo, qui a réalisé le diagnostic. *"Il faut qu'elles trouvent un rôle sur ce territoire"*, avec le risque de fermer, faute d'argent...

Christian GRAVEZ

Les actions du schéma départemental

- ▶ Garantir l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles.
- ▶ Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- ▶ Poursuivre le déploiement du très haut débit dans la logique de cohérence territoriale.
- ▶ Améliorer la couverture mobile du territoire.
- ▶ Renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment des publics fragiles.
- ▶ Déployer et promouvoir une offre de mobilité notamment en direction des publics fragiles et des territoires peu denses et moins desservis.
- ▶ Améliorer et optimiser l'interconnexion et l'intermodalité de l'offre de transport en commun existante.
- ▶ Maintenir une offre de santé accessible pour tous en cohérence avec le projet régional de santé.
- ▶ Organiser le maintien et le renouvellement des services de proximité dans les territoires fragilisés.

